



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 septembre 2008

Présidence : Monsieur Philippe Pellegrin, Président

Membres présents : 30
Membres excusés : 10
Membres non excusés : 0
Total membres : 40

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 26 juin 2008
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis No 33/2008 : Taxes de séjour
4. Préavis No 34/2008 : Nouveau règlement de police
5. Préavis No 35/2008 : Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune de Chésereux
6. Préavis No 36/2008 : Renouvellement du système informatique communal – Demande de crédit d'investissement
7. Rapport de la Municipalité sur le postulat « Widmer »
8. Propositions individuelles.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 juin 2008

- Jacques Ansermet, Syndic, propose qu'en p. 2, Plan directeur communal soit écrit PDCom et non PDC pour éviter toute confusion. En point 5, il propose de supprimer « ainsi que des gains immobiliers ».
- Hélène Lasser précise que le 28 septembre, la troupe théâtrale les « Tréteaux du Monde », présentera deux pièces à Nyon sur l'esplanade du château, l'une de St Bernard et l'autre de St François d'Assise. A Bonmont se déroulera un spectacle, « Buissons de paroles », présence et absence de Dieu dans les grands textes littéraires.
- Heinz Schmid rappelle que son nom s'écrit sans le « t » (point 8).

Le procès-verbal est approuvé à la majorité (1 abstention).

2. Communications de la Municipalité :

Jacques Ansermet, Syndic :

- Le PDCom, approuvé par le Conseil d'Etat le 10 septembre 2008, entre en vigueur. Il sera mis sur le site internet.
- Le crédit d'étude de la piscine couverte a été voté par la commune et par l'AIAB. Le Canton, par l'intermédiaire du fonds du sport, a alloué 1'100'000 CHF pour cette construction. Pour obtenir le subside, il est nécessaire de respecter certaines règles. Les architectes planchent sur ce dossier.

- Suite aux demandes du Conseil, la Municipalité a adjugé une étude sur le trafic et les nuisances : afin de garder une certaine objectivité, c'est un bureau lausannois n'ayant rien à voir avec le projet de la piscine qui a été mandaté.
- Dans le même état d'esprit, la Municipalité a adjugé l'étude écologique de cette construction (chauffage, ventilation) avec un bureau indépendant qui n'est pas concerné par ce projet.
- La caution de 725'800 CHF en faveur du SIECGE a été annulée.

Hélène Lasser, Municipale :

- L'Assemblée de l'AEE a accepté la création d'un réseau pour la petite enfance. La cantine a bien commencé à la rentrée, mais elle manque de personnel, surtout à Eysins. Une annonce a paru dans le journal pour trouver des aides.
- Une convention de travail a été établie avec Mme Borruat qui s'occupe de la bibliothèque pour la saisie informatique. Le personnel de la bibliothèque est en partie bénévole et en partie rétribué par l'école.
- Les travaux de l'ancienne gare du télésiège sont terminés.

Georgette Ansermet, Municipale :

- Présente les comptes pour la mise en séparatif des égouts de la Florettaz (Préavis No 13/2007 (conseil du 15 mars 2007)

Budget

Travaux de Génie Civil	Fr. 78'000.00
Aménagement paysagiste	Fr. 4'000.00
Frais de recherche (sondage, tv)	Fr. 5'000.00
Honoraires étude projet+ direction des travaux	Fr. 11'500.00
Analyse des raccordements des particuliers- Estimation des coûts et contrôle	Fr. 3'600.00
Imprévus et divers	Fr. 8'500.00
TOTAL DES TRAVAUX HT	Fr. 110'600.00
TVA 7.6%	Fr. 8'400.00

Facture

Travaux de Génie Civil	Fr. 77'897.50
Aménagement paysagiste	Fr. 0.00
Frais de recherche (sondage, tv)	Fr. 1'282.50
Honoraires étude projet+ direction des travaux	Fr. 13'546.00
Analyse des raccordements des particuliers- Estimation des coûts et contrôle	Fr. 7'175.00
Imprévus et divers	Fr. 0.00
TOTAL DES TRAVAUX HT	Fr. 99'901.00
TVA 7.6%	Fr. 7'592.50

TOTAL BUDGET

Fr.119'000.00

TOTAL FACTURE

Fr.107'493.50

L'amortissement de ces travaux se fera sur 30 ans.

Walter Louis Gubler, Municipal :

- Présente les décomptes finaux pour la route de Crassier et la route de Chiblins.

Prestations	Préavis TTC	Coût réel TTC	Différence	en %
Aménagement porte d'entrée	101'140.00	101'061.70	./. 78.30	0.00
Aménagement ilot	8'070.00	7'043.40	./. 1'026.60	./. 12.73
Arborisation extérieure, 10 pièces	16'140.00	19'602.80	3'462.80	21.45
Marquage et signalisation	3'766.00	3'252.05	./. 513.95	./. 13.65
Honoraires d'études et direction des travaux	18'292.00	18'292.00	0.00	0.00
Etude et coordination avec l'ingénieur	3'766.00	1'860.00	./. 1'906.00	./. 50.62
Réserve et imprévus	7'326.00	9'554.25	2'228.25	30.41
T O T A U X	158'500.00	160'666.20	2'166.20	1.37

Prestations	Préavis TTC	Coût réel TTC	Différence	en %
Aménagement porte d'entrée	173'280.00	171'194.85	./. 2'085.15	/. 1.20
Aménagement îlots	8'600.00	8'287.00	./. 313.00	/. 3.64
Seuil de ralentissement	42'500.00	39'950.00	./. 2'550.00	/. 6.00
Fouille pour éclairage	24'750.00	22'363.70	./. 2'386.30	/. 9.64
Luminaires et alimentation	52'200.00	47'707.90	./. 4'492.10	/. 8.61
Marquage et signalisation	10'760.00	9'024.50	./. 1'735.50	/. 16.13
Achat de terrain	13'460.00	0.00	./. 13'460.00	/. 100.00
Honoraires d'étude et direction des travaux	33'900.00	33'894.00	./. 6.00	0.00
Etude et coordination avec l'ingénieur	5'920.00	2'953.55	./. 2'966.45	/. 50.11
Travaux géométriques	10'230.00	9'435.80	./. 794.20	/. 7.76
Réserve et imprévus	19'400.00	17'987.80	./. 1'412.20	/. 7.28
T O T A U X	395'000.00	362'799.10	./. 32'200.90	/. 8.15

3. Préavis No 33/2008 : Taxes de séjour

Le rapport de la commission ad hoc est lu par François Mathey.

Questions :

Bernard Piaget estime que le règlement n'est pas toujours facile à comprendre. Par exemple : quelle est la différence entre camping et location de place de camping ? Pour moins de 30 nuits, on parle de CHF 3.50 par nuitée et de CHF 45.- forfaitairement. S'agit-il de places louées mais pas toujours occupées ?

Hélène Lasser, Municipale, répond qu'il s'agit de places louées à l'année mais occupées moins de 30 jours.

Bernard Piaget s'étonne qu'on puisse avoir un forfait basé sur une location mensuelle et un minimum par semaine ; cela paraît contradictoire.

Monique Locatelli, en tant que boursière communale, répond que la taxe cantonale en vigueur prévoyait que les personnes qui séjournaient moins de 90 jours/année avaient un forfait de CHF 45.-, et ceux qui logeaient plus que 90 jours avaient un forfait de CHF 67.50. Comme le Canton a rédigé ce texte, il est difficile de le changer.

Vote : Le préavis No 33/2008 est accepté à la majorité -1 abstention.

4. Préavis No 34/2008 : Nouveau règlement de police

Georges Lacôte rapporte pour la commission ad hoc.

Questions :

Roland Oppliger remercie la commission ad hoc pour son travail et propose une non-entrée en matière afin que la Municipalité revoie ce règlement avec la commission ad hoc. Il

suggère d'autre part que dans la présentation l'ancienne loi se trouve en regard de la nouvelle.

Philippe Pellegrin cite l'article 68 du règlement communal : Chapitre IV : De la discussion : « Le préavis de la Municipalité ayant été communiqué, le rapporteur donne lecture du rapport de la commission, ce rapport doit conclure à la prise en considération, à l'acceptation, à la modification, au renvoi ou au rejet de la proposition. »

Nous avons donc la possibilité de voter une non-entrée en matière.

Walter Louis Gubler, Municipal, prend note de la proposition. Quant à certains changements proposés dans le rapport, il rappelle que ceux-ci ne peuvent être changés car réglés par la Constitution Vaudoise.

Philippe Pellegrin rappelle qu'un conseiller a demandé le renvoi du préavis.

Walter Louis Gubler répond que la Municipalité a approuvé le règlement qui a également été accepté par le Service des communes et relations institutionnelles.

Jacques Ansermet, Syndic, rappelle une situation antérieure où deux commissions étaient contre un objet et où le préavis a été retiré. La Municipalité et les commissions se sont réunies et sont arrivées à une solution. Ce n'est pas le cas ici puisque le préavis n'est pas retiré.

Karim Sekkiou demande ce qui se passera si nous votons la non-entrée en matière.

Philippe Pellegrin répond que la Municipalité devra se pencher à nouveau sur ce préavis, pourquoi pas avec la commission ad hoc, et le présenter dans sa version corrigée lors du prochain conseil.

Vote : pour la non-entrée en matière : majorité – 3 abstentions

5. Préavis No 35/2008 : Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune de Chésereux

Patrick Barras rapporte pour la commission de naturalisation.

Il n'y a pas de questions

Vote : le préavis No 35/2008 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis No 36/2008 : Renouvellement du système informatique communal – Demande de crédit d'investissement

Hervé Matthey rapporte pour la commission de recours en matière informatique, Bernard Piaget pour la commission des finances.

Questions :

Roland Oppliger adresse une question de stratégie à la Municipalité : comme la tendance actuelle est à l'Open Source, a-t-on évoqué ce changement de système tactique ? Si c'est le cas, pourquoi a-t-on choisi Microsoft ?

Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que l'achat des trois licences se justifie uniquement par le besoin d'utiliser Microsoft Access, puisque c'est la base de données utilisée par OFISA pour stocker toutes les données. Les conditions offertes aux communes permettent l'achat du package Office complet à un coût quasi inférieur à l'achat du programme Access. Christian Pierrehumbert admet que l'Open Source est une alternative largement utilisée par beaucoup de sociétés.

Vote : le préavis No 36/2008 est accepté à l'unanimité.

7. Rapport de la Municipalité sur le postulat Widmer

Philippe Pellegrin a pris contact avec la Préfecture pour savoir quelle était la procédure légale pour entériner la réponse de la Municipalité à un postulat. Il n'a pas encore reçu de réponse. Après discussion avec le syndic et en accord avec lui, il propose de nommer une

commission à l'issue de la discussion, commission dont le postulant ferait partie et qui étudierait si la réponse de la Municipalité est circonscrite par rapport à la demande. La réponse de la Municipalité est distribuée à tous les conseillers, et Jacques Ansermet, Syndic, la lit in extenso.

Questions :

Il n'y en a pas.

Philippe Pellegrin demande qui serait intéressé à faire partie d'une commission telle que présentée.

Jacques Ansermet, Syndic, intervient en disant que s'il n'y a pas de questions ou débat, la formation d'une commission est inutile. On peut aussi imaginer que le rapport peut être accepté séance tenante.

Patrick Barras rappelle que dans la réponse de la Municipalité il est fait mention d'établir un groupe de travail, donc pourquoi ne pas se pencher tout de suite sur les avantages et inconvénients futurs ?

Jacques Ansermet, Syndic, résume le rapport en disant que la Municipalité n'est pas favorable à une fusion immédiate. L'aspect pécuniaire est bien entendu une part non négligeable du dossier. D'autre part il est vrai, comme le relève le postulat, que les charges des élus sont de plus en plus importantes, et, de ce fait, les vocations se font rares. Mais il est nécessaire qu'une assemblée intercommunale prépare le terrain. Pour comparer, Terre Sainte a mandaté une société chargée d'effectuer une enquête auprès de chaque commune afin de connaître la position de chacun. Si une commission est formée, elle discutera plutôt de ce rapport, mais celui-ci ne résout rien. Le travail d'une commission devrait déboucher sur quelque chose de concret, comme une motion ou un préavis.

Roland Oppliger pense qu'il est difficile de prendre une décision en l'absence du postulant. D'autre part, il semble que l'on parle beaucoup d'argent dans la commune et, pour une question pécuniaire, de la difficulté d'envisager une fusion. Pourtant, la Commune est sur le point d'offrir quelques 5 millions à la Région.

Philippe Pellegrin a eu l'occasion de parler avec Philippe Widmer, le conseiller postulant. Celui-ci a accepté de faire partie de la commission ad hoc, si le Conseil jugeait sa création nécessaire.

Jacques Ansermet, Syndic, répond à Monsieur Oppliger sur la question financière. Le taux d'imposition de notre Commune est enviable. Il paraît peu judicieux de fusionner si cette fusion entraîne une augmentation du taux d'impôt.

Edmond Granges souhaite que l'on parle de centralisation et décentralisation : la centralisation a aussi des désavantages, entre autre celui de déresponsabiliser les populations des villages concernés.

Philippe Pellegrin ne pense pas qu'on réponde au rapport par la centralisation ou décentralisation de la région.

Jacques Ansermet, Syndic, répond que la centralisation est un problème pratique. La région est composée de 9 communes, peu éloignées les unes des autres, avec un bassin de population de plus ou moins 8000 habitants. Pour une grande partie de nos services, la centralisation est déjà en vigueur : école, AEE, église. Dans le cas d'une fusion régionale, nous aurions un législatif de 100 personnes, 7 à 9 municipaux ; il est évident que nous perdrons beaucoup d'autonomie, cette même autonomie qui nous permet d'avoir nos propres projets et de les réaliser. A contrario, des Communes comme Grens ou Arnex ne peuvent avoir des projets d'envergure avec si peu d'habitants. La fusion peut alors apporter beaucoup à certaines Communes, mais la notion de centralisation ne pourrait être évoquée que dans le cas où toutes les Communes du District de Nyon fusionneraient

Alexandre Rigamonti se demande s'il ne faut pas créer une commission avant de débattre plus conséquemment d'un projet qui n'ira peut-être jamais de l'avant.

Vote : pour la création d'une commission : majorité, 7 abstentions, 5 avis contraires.

Feront partie de cette commission ad hoc : Philippe Widmer, Dominique Fleury, Patrick Barras, Heinz Schmid, Roland Oppliger.

8. Propositions individuelles :

Nicolas Schwab, en surfant sur le site de l'Etat de Vaud, est tombé sur un outil intéressant nommé « Boussole 21 », développé par l'unité du développement durable, et qui permet des projets d'envergure. Il invite chacun à consulter ce site.

Patrick Barras s'étonne que des habitants – propriétaires dans son entourage – aient tant de problèmes d'autorisation pour installer des panneaux solaires sur leur toit. Est-ce vraiment si difficile d'accepter cette nouvelle solution écologique?

Christian Pierrehumbert, Municipal, répond qu'il n'y a pas lieu de se faire du souci à ce sujet : le premier cas concerne une villa, située en zone agricole, ne relevant pas de la compétence de la Municipalité mais du Canton ; le deuxième a demandé plus de réflexion car les plans soumis étaient faux.

Jacques Ansermet, Syndic, renchérit en confirmant que la Municipalité reçoit souvent des dossiers incomplets, dans un triste état, des plans qui ne sont pas à l'échelle, etc.

Philippe Pellegrin parle au nom d'un habitant en demandant pourquoi le camion poubelle ne passe pas par le chemin de Montelier.

Walter Louis Gubler, Municipal, répond que les chemins de Montoset et Chalamont sont privés. Le camion ne peut pas passer jusqu'au fond des chemins.

Christian Pierrehumbert, Municipal, ajoute que le parcours a été fait conjointement avec la société qui collecte ces déchets, en fonction de la configuration des routes, pour des raisons pratiques et économiques.

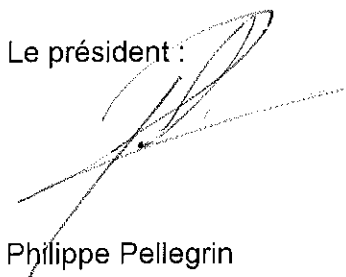
Philippe Pellegrin tient à s'excuser pour le délai particulièrement court des convocations des commissions pour ce Conseil. Il suggère que, dès le prochain Conseil, les convocations soient envoyées en pièces jointes par courriel. Ceci permettrait un gain de temps non négligeable.

Vote : pour l'envoi des convocations par courriel : majorité – 1 abstention.

En conséquence, les conseillers sont priés de bien vouloir contrôler et, le cas échéant, corriger leurs adresses électroniques.

La séance se termine à 22 h 50 par la verrée traditionnelle.

Le président :



Philippe Pellegrin



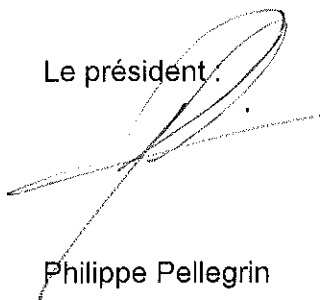
La secrétaire :



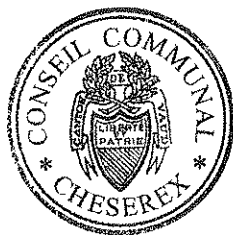
Lilly Steimer

Approuvé à la majorité avec ses corrections lors de la séance du 4 décembre 2008 :

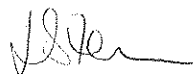
Le président :



Philippe Pellegrin



La secrétaire :



Lilly Steimer